



# MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 DECEMBRE 2025

Délibération n°2025-050-DE

## OBJET : Avenant n°1 à la convention avec LFA pour la mise à disposition d'agent pour l'entretien et le déneigement des ZAE

**En exercice :**  
18 membres

**Présent(s) :** 13

**Excusé(s) :** 4

**Pouvoir(s) :** 1

**Absent(s) :** 1

Pour : 13  
Contre(s) : 0  
Abstention(s) : 1

Le premier décembre deux mille vingt cinq, 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

**Date de convocation :** 26 novembre 2025

**Les membres présents en séance :**

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Patrick MICHAUD, Pierre-Marie BROSSE, Stéphanie SEON, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Chantal MEDAL pouvoir à Yves CHAZAL

**Le ou les membres absent(s) :**

Sabine GAUDIO

**Le ou les membres excusé(s) :**

Chantal MEDAL, Marie-Noëlle THIOLIER, Mickaël MASSARO, Céline VACHERON

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves CHAZAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L.5211-4-1

VU les statuts de la Communauté,

Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 adoptant son schéma de mutualisation,

Vu la convention de mise à disposition de service pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires en date du 5 juillet 2018,

Instaurer de nouvelles logiques de solidarité et assurer l'optimisation des moyens humains et techniques entre les communes et l'intercommunalité constitue un enjeu majeur pour le bloc local.

Dans cette dynamique, inscrit dans le schéma de mutualisation, un certain nombre de mises en commun ont été imaginées à l'attention des communes telle que la mise à disposition de services des communes auprès de Loire Forez agglomération.

Ainsi, depuis plusieurs années, la commune met à disposition son service technique de Loire Forez agglomération pour la réalisation des missions d'entretien d'espaces verts d'installations communautaires.

Le déneigement et le salage des voies relèvent du pouvoir de police du Maire. Néanmoins, une exception a été identifiée pour les voies relevant du domaine privé communautaire. De ce fait, il revient à Loire Forez agglomération de veiller au déneigement et au salage de son domaine privé, et d'en assurer les coûts financiers.

C'est pourquoi, toujours dans une logique de rationalisation des coûts mais aussi de réactivité, LFA nous propose de mutualiser le service technique de la commune pour réaliser cette mission selon le mode de déneigement/salage déjà existant par nos équipes sur la commune.

Il est donc proposé d'intégrer cette mission à la convention d'entretien des espaces verts d'installations communautaires. Cette mission concerne sur la commune, les voies privées communautaires situées sur la ZAE Tournel.

Ainsi, l'avenant n°1 prend en compte cette nouvelle mission, et actualise en conséquence le montant de la mise à disposition à hauteur de 400,20 € selon les tarifs applicables en 2025 et le détail du prévisionnel d'utilisation annuel du service annexé à cet avenir.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER la mise à disposition du service technique de la commune auprès de Loire Forez agglomération pour le déneigement et/ou le salage des voies privées communautaires situées sur la commune
- D'APPROUVER l'intégration de cette nouvelle mission, à la convention de mise à disposition de service auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires à compter de la date de la signature de l'avenant par les deux parties et pour une durée illimitée et l'avenant n°1 afférent, joint à la présente délibération,
- D'AUTORISER le Maire à signer celle-ci.

**Après en avoir délibéré, Motion adoptée par 13 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 1., le Conseil municipal :**

- **DECIDE** de mettre à disposition son service technique auprès de Loire Forez agglomération pour le déneigement et/ou le salage des voies privées communautaires,
- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service auprès de Loire Forez agglomération pour l'entretien des espaces verts d'installations communautaires intégrant la nouvelle mission de déneigement et/ou le salage des voies privées communautaires à compter de la date de la signature de cet avenir par les deux parties et pour une durée illimitée
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tout autre document qui s'y rattachent.

Champdieu, le 01 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Monsieur Yves CHAZAL

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200461-20251201-2025-050-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2025